

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 05/07/2019 BOP

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE)					
2	LIBELLE DU POSTE : Psychologue du travail					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
5	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSE					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : S/CHAP : 962 02 PROGRAMME R.H : 971 02		CODE POSTE : 5932 CENTRE DE TRAVAIL : 386			
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Cellule protection des personnes en perte d'autonomie – Papeete Immeuble Te Hotu					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE : La psychologue du travail intervient sur 2 cellules : <ul style="list-style-type: none">- La cellule protection des personnes en perte d'autonomie où il assure, en étroite collaboration avec le conseiller technique et le médecin référent de la COTOREP, l'évaluation psychotechnique et le cas échéant l'accompagnement psychologique de personnes en lien avec l'activité de la cellule. Il est également chargé de l'évaluation des candidatures « accueillants familiaux » et unité de vie.- La cellule des ressources humaines où il contribue à la préservation de la santé psychique du personnel et à l'amélioration de leurs conditions de travail. Il assure des missions de conseil, d'accompagnement, de diagnostic et de sensibilisation, auprès des personnels et de la direction, tant au niveau organisationnel, collectif qu'individuel, dans un objectif de prévention des risques psychosociaux.					
9	EFFECTIFS ENCADRES	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES :					
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de la cellule protection des personnes en perte d'autonomie					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Matériel informatique, utilisation partagée d'un véhicule de service					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : <ul style="list-style-type: none">- Grande disponibilité ;- Peut être amené à effectuer des missions dans les îles.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : <ul style="list-style-type: none">- Elaborer des bilans psychotechniques pour le compte de la COTOREP et en rendre compte au sein des équipes techniques et des séances plénières en lien avec le médecin référent de la COTOREP et la conseillère technique ;- Assurer dans le cadre de l'insertion professionnelle et si besoin un accompagnement psychologique des personnes atteintes d'un handicap physique ou mental (ponctuel) ;- Evaluer les demandes de placement en collaboration avec l'assistante sociale de la cellule protection des personnes en perte d'autonomie ;<ul style="list-style-type: none">- Examiner les candidatures « accueillants familiaux » et en rendre compte au sein de la commission d'agrément des « accueillants familiaux » relative à l'accueil d'adultes, d'adultes handicapés ou de personnes âgées en situation de vulnérabilité ;- Conseiller la direction dans les orientations politiques et administratives favorisant l'amélioration des conditions de travail des personnels ;- Conseiller la direction dans les projets de conduite du changement et les actions de préventions des risques psychosociaux ;- Evaluer des situations de souffrance psychique et de vécu au travail, des situations conflictuelles par des entretiens individuels et/ou collectifs et toute autre méthodologie d'investigation adaptée pour comprendre les interactions avec la situation de travail ;- Etudier des organisations du travail en vue d'en repérer les dysfonctionnements susceptibles d'être à l'origine de troubles et conseiller dans la recherche de solutions.					
14	ACTIVITES ANNEXES : <ul style="list-style-type: none">- Evaluer sur le plan psychologique les familles d'accueil social des personnes en perte d'autonomie ;- Assurer si besoin un accompagnement psychologique des familles d'accueil social ;- Participer à et/ou animer à des réunions techniques avec les partenaires ;- Participer à des réunions institutionnelles ;- Participer à l'analyse, l'évaluation, la définition et à la mise en œuvre d'orientations, d'actions et d'outils visant à					

améliorer la qualité de la prise en charge du public concerné ;
 - Accompagner les managers dans l'appréhension de situations-problèmes : échange avec la direction, les responsables de cellule et aider au repérage d'éventuels facteurs de risques dans des situations et événements qui peuvent induire des difficultés/malaises.

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15 CADRE D'EMPLOI : Psychologue

16 SPECIALITE SOUHAITABLE : Psychologue du travail

S: Sensibilisation, A: Application; E: Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	Savoir : - Maîtrise des techniques et des outils d'évaluation psychotechnique et des prises en charge psychologiques ; - Connaissance des dispositifs et des méthodologies d'interventions en travail social auprès des personnes en perte d'autonomie à raison d'un handicap physique et mental et/ou de l'âge ; - Connaissance de la réglementation dans le domaine ; - Connaissance des partenaires institutionnels publics et privés ; - Connaissance en psychologie du travail et des organisations.			X
	Savoir faire : - Savoir analyser, évaluer et synthétiser - Bonne qualité rédactionnelle et aisance dans la prise de parole - Techniques d'animation de groupe - Techniques de médiation et gestion de conflits		X X X	X
	Savoir être : - Etre à l'écoute - Etre rigoureux et organisé - Avoir un esprit d'initiative et être force de propositions - Sens du service public - Sens de la médiation et du conseil - Sens du travail en équipe et en partenariat		X X X	X X X

18 EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE :

19 FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :

20 DUREE D'AFFECTION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : de 3 à 5 ans

Le chef de service

Date :

Signature :

L'agent

Date :

Signature :